

**Contribution de Pierre Livet Président du  
Comité d'éthique de l'Université de Provence**

Voici une courte contribution, avec quelques prémisses simples et une question-proposition.

Dans le domaine de la défense et de la sécurité, on développe souvent une technologie au nom de l'impossibilité d'être en retard dans la compétition : si les autres prenaient de l'avance, on risquerait gros (cf. bombe A et H). Les nanotechnologies seront donc développées dans ces domaines, quoiqu'en dise un débat, et éventuellement de manière dissimulée si on procède à des interdictions. Or c'est dans ces domaines qu'elles font courir le plus de dangers pour les libertés. L'histoire militaire passée a montré que c'est plutôt quand le coût de cette compétition devient trop lourd à supporter que les traités de limitation ont quelque efficacité.

La seule défense des citoyens contre les effets nocifs des nanotechnologies dans ce domaine (pour les effets évidents concernant les libertés) n'est elle pas alors de multiplier les aides à l'information sur les coûts, le peu de rendement et d'efficacité, les obstacles, les failles des usages des nanotechnologies dans le domaine de la défense et de la sécurité ?